

## Du nouveau pour le dispositif « Engage-toi ! »

*Pré-inscriptions, entretiens, dates du séminaire... Cette année, quelques nouveautés vont être apportées à « Engage-toi ! », le dispositif qui permet aux jeunes Mulhousiens de faciliter leur autonomie en échange d'un engagement citoyen.*

Depuis sa création en 2019, le dispositif Engage-toi ! a pu bénéficier à 280 jeunes qui se sont engagés auprès d'une vingtaine d'associations partenaires. Après ces quelques années d'expérience, son organisation va légèrement évoluer.

Alors que les inscriptions étaient jusqu'à présent lancées en janvier, elles débiteront cette année le 9 octobre, via un formulaire en ligne accessible sur [le site Internet de la Ville](#). Autre nouveauté : à la suite de cette inscription, chaque jeune rencontrera un membre du service Jeunesse pour un entretien entre le 21 octobre et le 20 décembre. Cet échange aura pour objectifs de bien présenter le dispositif, mieux connaître le jeune, comprendre ses motivations et ses envies et déterminer avec lui une association dans laquelle il pourrait effectuer ses 100 heures de bénévolat. Certains jeunes pourront ainsi commencer leur engagement dès janvier 2025 pour terminer idéalement en fin d'année.

Le nombre de places est toujours limité à 70 jeunes, dont 20 issus des secteurs « Cité éducative » (cette année celle des Coteaux). Le séminaire de deux jours reste obligatoire pour obtenir le second versement de la subvention mais il aura lieu plus tôt (14 et 15 avril au lieu du mois de juillet) et sous une nouvelle forme.

Par ailleurs, un café des partenaires a eu lieu samedi 5 octobre au service Jeunesse. Il avait pour but de proposer un temps d'échange entre les associations partenaires et le service afin de valoriser leur engagement et permettre l'intégration de nouvelles structures.

### « Engage-toi », c'est quoi ?

« Engage-toi ! » est un dispositif permettant à des jeunes Mulhousiens âgés de 17 à 25 ans de s'engager dans une mission de 100 heures auprès du milieu associatif mulhousien, afin de favoriser leur accès à l'autonomie et à leur émancipation. La mission peut avoir lieu dans des domaines variés : la culture, le sport, la santé, la solidarité, etc. au sein d'associations partenaires de la Ville. En contrepartie de la mission réalisée, le bénéficiaire aura droit à un soutien financier de 1 100€ pouvant prendre plusieurs formes de financement (coût de la formation pour un diplôme de l'animation volontaire ; coût partiel du permis de conduire ; autre proposition faite par le jeune lui permettant une prise d'autonomie).

### Contact presse

Alicia GACH  
Tél. : 03 89 32 59 92  
Port. : 06 16 32 33 41  
[alicia.gach@mulhouse.fr](mailto:alicia.gach@mulhouse.fr)